

Petite enfance

Le domaine de la Petite Enfance concerne les questions liées aux enfants de moins de 6 ans, notamment les modes de garde.

L'accueil individuel

La Communauté de Communes porte des actions en complément de celles menées par les communes. Ainsi, c'est sur l'accueil individuel (chez les assistants maternels ou au domicile des parents) qu'elle s'implique, tandis que les communes ont en charge l'accueil collectif dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant qu'ils soient publics, privés, associatifs ...

Les Relais Assistants Maternels (RAM)

La Communauté de Communes a créé 4 Relais Assistants Maternels (RAM) répartis sur le territoire au service des assistants maternels et des familles. L'accueil des jeunes enfants chez les assistants maternels représente plus de 70 % du mode de garde, près de 400 professionnels de cette forme d'accueil exercent dans les 17 communes du territoire.

Les missions des RAM, définies par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en direction des familles et des professionnels sont notamment les suivantes :

- Information (sur les modes de garde, sur le droit du travail, sur le rôle d'employeur des parents, sur les conditions d'exercice de la profession, sur le métier ...).
- Lieu de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles.
- Accompagnement à la formation continue.
- Lieu de socialisation pour les enfants.

Les RAM du Pays de L'Arbresle :